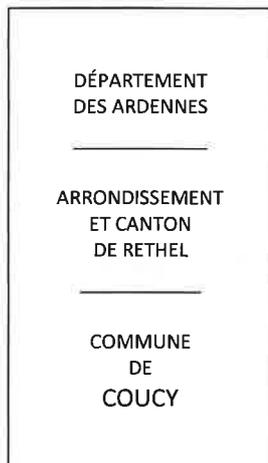


Conseil Municipal de Coucy



Séance du 23 Octobre 2020

Présidence: David POTIER, Maire

Présents : Brigitte GENEVOIS, Denis FOSSIER, Michel DELSUC, Daniel VERGNEAUX, Joël DEMART, Emmanuel PONCELET, Brigitte THOIN, Bruno DEMISSY, Fabien RAELLE, Ingrid DETHIERE, Béatrice LARDENOIS

Absents Excusés : Vincent BONNEVIE (pouvoir à Brigitte GENEVOIS), Geneviève BERNARDINI (pouvoir à Daniel VERGNEAUX), Francine CONNOT

Secrétaire de séance : Daniel VERGNEAUX

La séance débute à 19H00

La séance débute avec l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Assujettissement du budget lotissement à la TVA

La modification de l'ordre du jour est acceptée

REVALORISATION DES TARIFS ANNEXES DE LA SALLE DES FÊTES

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les tarifs appliqués pour la location de la salle des fêtes n'ont pas fait l'objet d'une revalorisation depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de modifier les tarifs comme suit :

- Location de la vaisselle : 1 € / couvert
- Heure de nettoyage : 25 €
- Forfait 2 h nettoyage de la grande salle : 50 €

Ces tarifs seront applicables pour tous les contrats signés à partir du 24 octobre 2020 pour une date de location à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les tarifs de location de la salle ne sont pas modifiés.

Vote à l'unanimité

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FÊTES

Le Maire explique que le règlement intérieur de la salle nécessite d'être mis à jour. Après avoir apporté quelques améliorations et modifications avec les adjoints, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le nouveau règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de valider ce nouveau règlement applicable au 1^{er} janvier 2021.

Vote à l'unanimité

FIN DU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ

Le Maire informe les membres présents qu'il est possible de renoncer au tarif réglementé de l'électricité au 1^{er} janvier 2021. Il précise qu'il est possible de souscrire à un marché groupé en lien avec la FDEA. Il propose cependant de continuer à bénéficier du tarif réglementé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de continuer à bénéficier du tarif réglementé.

Vote : Pour 13 / Contre 1

BUDGET TERRAINS CONSTRUCTIBLES

Le Maire expose à l'assemblée que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il a été décidé la création d'un budget annexe nommé « terrains constructibles » pour la gestion des biens de l'ancienne ferme sise 3 rue Tabour.

Il précise que ce budget doit être assujéti à la TVA et que des décisions budgétaires doivent être prises afin de pouvoir réaliser des opérations comptables propres à ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'assujéti le budget annexe à la TVA
- De voter le budget primitif 2020 qui s'équilibre en investissement et en fonctionnement à 48 030.84 €
- De transférer 2500 m2 de terrain de la ferme du budget communal vers le budget annexe pour un montant de 26 030.84 €
- Le versement d'une avance remboursable du budget communal vers le budget annexe pour un montant de 48 030.84 €
- De prendre une décision modificative budgétaire sur le budget communal afin d'ouvrir les crédits nécessaires.

Vote à l'unanimité

DÉMONTAGE DE LA GRANGE - 3 RUE DES COUTURES

Le Maire informe les membres qu'il est toujours en attente de devis complémentaires pour le démontage de la grange.

Il propose de déléguer le choix de l'entreprise retenue à la commission travaux.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que le choix de l'entreprise retenue soit délégué à la commission travaux.

Vote à l'unanimité

ADHÉSION À L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Maire explique aux membres présents que la Communauté de Communes du Pays Rethélois a mis en place des services pour les communes associées et notamment des aides pour leurs activités administratives. Plusieurs thématiques sont proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au service « urbanisme et droits du sol ».

Vote à l'unanimité

CESSION D'UN BIEN MOBILIER

Le Maire indique qu'un conseiller souhaite acquérir une vieille cuisinière à bois stockée dans un bâtiment communal. Il propose de céder cet équipement pour la somme de 40 €.

Après en avoir discuté les membres acceptent cette proposition.

Vote : 13 Pour / un conseiller n'a pas pris part au vote

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire présente les demandes de subventions reçues. Les membres votent les subventions suivantes :

- Le Souvenir Français : 100 € (vote 11 Pour / 3 abstentions)
- Les restos du cœur : 200 € (vote 13 Pour / 1 abstention)

PRÉSENTATION DU PROJET DE MANDAT

Le Maire présente aux membres présents les différents projets qui ont été identifiés par les membres des commissions depuis la mise en place de la nouvelle équipe municipale. Il indique que ce sera le fil rouge des principales décisions municipales pour les prochaines années. Il remercie tous les membres des commissions pour leurs propositions aux services des habitants de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 21 h 30

